

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023



Publié le **11 OCT. 2023**

COMMUNE

DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_109

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
LYON MÉTROPOLE
HABITAT _ RUE
PROFESSEUR ROUX, RUE
PAUL PAINLEVÉ ET ALLÉE
TURBA ET CHOUX _
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **11 OCT. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231009-D2023_109-DE

Rapport de : Côte TOLLET

Lyon Métropole Habitat (L. M. H.) est le premier Office Public de l'Habitat de la métropole avec plus de 33 400 logements sociaux. Sur Caluire et Cuire, L. M. H. compte, au dernier inventaire S. R. U., 1 521 logements situés majoritairement dans les quartiers de Montessuy, Saint Clair et Cuire le Bas.

L'opération de renouvellement de l'habitat du quartier Montessuy Pasteur, côté est, va s'achever avec la fin de la construction des derniers bâtiments, dans le courant de l'année 2025. L'îlot M, majoritairement destiné au logement locatif social, et réalisé par L. M. H., va reconstituer pour grande partie les anciens logements sociaux démolis.

Le programme relatif à l'îlot M prévoit la création de 106 logements sociaux dont 74 P. L. U. S. et 32 P. L. A. I. comprenant quarante-cinq T2, trente-trois T3, dix-sept T4 et onze T5, pour une surface totale de 7 033,76 m². Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale arrondie à 246 182 €, soit 171 688 € au titre du P. L. U. S. et 74 494 € pour les P. L. A. I.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S. R. U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville de Caluire et Cuire à l'opération de logements réalisée par L. M. H. à l'angle de la rue Professeur Roux, de la rue Paul Painlevé et de l'allée Turba et Choux (74 P. L. U. S. et 32 P. L. A. I.);

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération;

- DE DIRE que la dépense de 246 182 € sera imputée au budget de la Ville selon le plan de compte nature 204 182;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 11 OCT. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.